

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

31 MARS 2025

N° 2025/03/04

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – M. Marc COMBETTE- Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

Absents excusés : M. Eric LARDON – Mme Margot SOLVIGNON

Pouvoir : M. Eric LARDON donne pouvoir à Hélène DE SIMONE - Mme Margot SOLVIGNON donne pouvoir à Christiane CLUZEL

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2024

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. réuni sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, délibérant sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Eric LARDON, Président, après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice considéré ;

L'ensemble des opérations de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Montants en euros			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 599,19		5 166,66
Opérations de l'exercice ...	36 680,99	33 175,50		3 463,94
TOTAUX	36 680,99	38 774,69		8 630,60
Résultats de clôture		2 093,70		8 630,60
Restes à réaliser		/		/

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres (le président ne participant pas au vote),**

1/ **LUI DONNE** acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme dans le tableau présenté ci-dessus,

2/ **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ **RECONNAT** la sincérité des restes à réaliser,

4/ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20250331-2025-03-04-001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

Publication : 22/04/2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 3 AVRIL 2025

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Hélène DE SIMONE

LE SECRETAIRE
Christiane CLUZEL

